L'organisation de la semaine

L'organisation de la semaine

L'tude, la garderie et la restauration sont des prestations municipales propos es dans chaque cole de la commune. Les r servations s'effectuent directement depuis votre Portail Famille.

Veillez bien respecter les d lais d taill s dans le r glement int rieur.

Accueil du matin

- En maternelle et l mentaire de 7h30 8h20
- Aucune inscription ou r servation faire
- La facturation, forfaitaire et mensuelle, s'enclenche d s la 1re pr sence de l'enfant quel que soit le nombre de pr sence.

La restauration

- Pause m ridienne de 11h30 13h30
- La reservation pr alable des repas (ou l'annulation) doit se faire depuis votre Portail Famille au minimum 3 jours pour tre prise en compte.
- Pass ce d lai, le repas servi votre enfant sera major de 3,06?.
- Attention, en l mentaire, le repas "seul" du mercredi est r server depuis l'activit ALSH mercredi l mentaire

En cas d'allergie ou d'intol rance alimentaire, consultez le chapitre PAI du r glement interieur.

Accueil du soir

Seuls les adultes mentionn s sur la fiche sanitaire de liaison sont autoris s venir r cup rer votre enfant.

En maternelle

- Go ter et accueil du soir de 16h30 18h30
- D part chelonn de 17h15 18h30

En ◆l◆mentaire

- Option 1 : accueil-garderie de 16h30 ◆ 18h30 > sortie entre 17h15 et 18h30
- Option 2 : accueil-◆tude surveill◆e de 16h30 ◆ 18h30 > sortie entre 18h et 18h30

La r◆servation pr◆alable, ou l'annulation ◆ cette activit◆ doit se faire depuis votre Portail Famille au minimum 1 jour pour ◆tre pris en compte. Au-del◆ de ce d◆lai, le go◆ter servi ◆ votre enfant et son accueil sera major◆ de 1? .

L'Etude

A ne pas confondre avec l'accueil du soir, la prestation "◆tude" n'est propos◆e qu'aux enfants d'◆l◆mentaire (CP au CM2).

- L'inscription ◆ cette prestation se fait depuis votre Portail Famille.
- Aucun enfant ne pourra ◆tre accueilli ◆ l'◆tude s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription au pr◆alable.
- Un go◆ter est donn◆ entre 16h30 et 17h.
- L'◆tude se termine ◆ 18h. Au-del◆ de cet horaire, l'enfant est soit r◆cup◆r◆ par ses parents, soit accueilli ◆ l'accueil p◆riscolaire sans majoration jusqu'◆ 18h30.

Charte de l'◆tude

Les mercredis

En maternelle :

Accueil journ◆e compl◆te

- Arriv◆e des enfants entre 7h30 et 9h
- D◆part des enfants entre 17h et 18h30

Accueil matin avec ou sans repas

- Arriv◆e des enfants entre 7h30 et 9h
- D◆part des enfants ◆ 11h30 sans repas
- D◆part des enfants ◆ 13h avec repas

En ◆l◆mentaire :

- Prise en charge directement apr◆s la classe ◆ 11h30
- Pause m◆ridienne jusqu'◆ 13h
- D◆part de 17h ◆ 18h30

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la restauration uniquement, cochez "repas seul" dans l'activit◆ ALSH du mercredi sur le portail famille.

Accueil de loisirs durant les vacances

Journ◆e compl◆te

- Arriv◆e de 7h30 ◆ 9h
- D◆part de 17h ◆ 18h30

Demi-journ◆e avec ou sans repas

- Arriv◆e de 7h30 ◆ 9h
- D◆part sans repas ◆ 11h30
- D◆part avec repas ◆ 13h

En cas de non r◆servation, une majoration de 10? s'applique par enfant pour l'ensemble de la p◆riode.

Justifier une absence

Vous n'avez pas pu annuler une prestation suite ◆ un impr◆vu ? Il convient de noter que seules les absences pour maladie ne seront pas factur◆es si elles sont justifi◆es dans un d◆lai de 10 jours.

Connectez vous ◆ votre portail famille et cliquez sur l'onglet "justifier une absence" pour enregistrer un justificatif.

A noter : une attestation de rdv m◆dical n'est pas accept◆e comme justificatif. Il faut fournir un certificat m◆dical. En cas d'urgence ou d'◆v◆nement exceptionnel non li◆ ◆ une maladie, une demande d'exon◆ration des p◆nalit◆s peut ◆tre soumise par ◆crit au service Education.

Documents

Les prestations p◆riscolaires 2025.pdf

En savoir plus

Portail Famille

Contact

Direction de l'education

education@velizy-villacoublay.fr